

**PROCÈS VERBAL DU
COMITÉ SYNDICAL
DU 18/12/2023**

**AU SIÈGE DU SYNDICAT
10 ZA DE LAVEAU
33 230 SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES**

Table des matières

1. Administration Générale.....	3
1.1 Services Généraux : validation du compte rendu de la dernière séance.....	3
1.2 Rappel sur le fonctionnement de l'ensemble des services au 01/01/2023.....	3
2. Établissement principal : Services Généraux et Régie D.E.C.I. (290 00).....	4
2.1 Synthèse des adhérents.....	4
2.2 Budget 2024.....	5
3. Établissement rattaché 1 : Régie Eau Potable (290 10).....	7
3.1 Demande de subventions.....	7
3.2 Budget 2024.....	8
4. Établissement rattaché 2: Régie Assainissement (290 20).....	10
4.1 Budget 2024.....	10
5. Établissement annexe 2 : Eau Potable Dronne (290 42).....	13
5.1 Tarifs.....	13
5.2 Demande de subventions.....	13
5.3 Budget 2024.....	14
6. Établissement annexe 5 : Assainissement Dronne (290 45).....	16
6.1 Étude Diagnostique.....	16
6.2 Budget 2024.....	16
7. Données comparatives entre les services.....	19
8. Divers.....	20

L'ensemble des documents et des rapports sont téléchargeable sur www.siaepavi.fr / Espace partenaire (en bas de la page).

LEXIQUE

DECI : Défense Extérieure Contre l'Incendie

DSP Délégation de Service Public

RPQS Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

CA Compte Administratif

BP Budget Primitif

PEI Prise d'Eau Incendie

AEAG Agence de l'Eau Adour Garonne

CG 33 Conseil Départemental de la Gironde

DM Décision Modificative

BS Budget Supplémentaire

1. PRÉSENCE

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guzières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt-huit novembre par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétence Eau Potable et Assainissement	Compétence facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Christian BORDAS	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	Thierry BARNAGAUD	X	
CALI - Chamadelle		X	
CALI - Coutras	Excusé	X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	Alain RAMBAUD	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	X	
CALI - Porchères	Excusé	X	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Sébastien MARCHEIX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
CALI - St Médard de Guzières	Stéphane CATALAN	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand		X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
TOTAL	11 / 16 délégués	11/16	6/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Patrick HUCHET (maire des Eglisottes), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Yannick DENOUE (Agent de la Régie), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie).

M. le Président remercie l'ensemble des délégués présents de leur participation à cette réunion de fin d'année.

Il demande à l'Assemblée délibérante la possibilité de rajouter une délibération concernant une prime exceptionnelle 2023 pour les agents du syndicat et de la régie des eaux.

La demande est validée à l'unanimité.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 SERVICES GÉNÉRAUX : VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE

La délibération 2023-4-1 valide à l'unanimité le PV du comité syndical du 29/11/2023.

2.2 RAPPEL SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ENSEMBLE DES SERVICES AU 01/01/2024

Par arrêté préfectoral du 27/12/2019, la fusion du SIEA de la Vallée de la Dronne et du SIAEPA de la Vallée de l'Isle est actée avec la création du SIAEPA des Vallées de l'Isle et de la Dronne.

Au 01/01/2024, l'architecture comptable des services sera la suivante :

- **1 établissement principal à autonomie juridique et financière** : Services Généraux et DECI
- **2 budgets annexes** : correspondant chacun à un contrat de DSP (Eau Dronne et Assainissement Dronne)
- **2 budgets rattachés à autonomie financière** (Régie Eau et Régie Assainissement) : **intégration du service Eau Eglisottes dans le service Régie Eau au 01/01/2024.**

Le syndicat présentera donc 5 budgets différents pour 2024.

2.3 PRIME EXCEPTIONNELLE 2023

Il existe une possibilité pour les collectivités de verser une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la fonction publique territoriale (Code général des la Fonction Publique, Décret 2023-1006 du 31/10/2023).

Le versement de cette prime présente un caractère facultatif ; une délibération après avis du Comité Social Territorial doit être prise pour la mettre en œuvre.

La DGAFP confirme que les agents contractuels de droit privé, tout comme les vacataires et les apprentis, ne sont pas éligibles à cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Compte tenu de la composition du personnel de la Régie (25 % contrats publics et 75 % contrats privés), **le Conseil d'Exploitation de la Régie des Eau, propose dans sa délibération CE 2023-4-3 du 12/12/2023 de ne pas mettre** en place cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle 2023.

Toutefois, afin de prendre en compte les problèmes liées à l'inflation et à l'augmentation du coût de la vie, le Conseil d'Exploitation propose de mettre en place une prime exceptionnelle 2023 pour l'ensemble des agents (droit public et droit privé) présents au 31/12/2023 dans la structure (Syndicat et Régie des Eaux), à l'exception de ceux qui présentent une absence de plus de 6 mois.

Il est proposé d'utiliser les barèmes fixés à l'article 5 du décret du 21/10/2023 sur la détermination de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour déterminer le montant de cette prime.

Son montant représente 600 € pour un agent présent toute l'année à temps plein.

La délibération 2023-4-2 valide à l'unanimité la mise en place d'une prime exceptionnelle en 2023 pour l'ensemble des agents du syndicat et de la régie des eaux

3. ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL : SERVICES GÉNÉRAUX ET RÉGIE D.E.C.I. (290 00)

3.1 SYNTHÈSE DES ADHÉRENTS

M. RABANIER rappelle aux délégués des communes qui n'ont pas encore adhéré qu'il est important de mutualiser ce service et de le renforcer au sein du SIAEPAVID.

La révision du mode de participation financière des communes est programmée au 1 semestre 2024.

En effet, le contrôle et le suivi des installations de DECI est importante, mais il est nécessaire de réfléchir collectivement aux besoins en investissement à mettre en œuvre sur le territoire syndical pour optimiser le service auprès des administrés.

Il est rappelé que la responsabilité juridique des maires est engagée en cas de sinistre et de mise en cause de la DECI.

Communes	Date de la délibération	Année de mise en œuvre
Saint Seurin sur l'Isle	12/09/2019	2020
Abzac	16/09/2019	2020
Petit Palais et Cornemps	23/09/2019	2020
Puynormand	26/03/2021	2022
Les Eglisottes et Chalaures	09/06/2021	2022
Saint Antoine sur l'Isle	11/06/2021	2022
TOTAL	6	

3.2 BUDGET 2024

Le budget a été préparé en fonction des données et du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 28/11/2023.

Pour mémoire, le tableau ci-après reprend également les données des années précédentes.

Section	Sens	Affiche Chapitre	2020	2021	2022	2023			2024	
			Budget Primitif	Budget Primitif	Budget Primitif	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Budget Total	Réalisé Total	Budget Primitif
Fonctionnement	Dépenses	(011) Charges à caractère général	20 000,00 €	95 000,00 €	10 300,00 €	42 000,00 €	3 169,10 €	45 169,10 €	23 998,70 €	16 600,00 €
		(012) Charges de personnel et frais assimilés	212 700,00 €	212 700,00 €	249 500,00 €	512 200,00 €	78 000,00 €	590 200,00 €	355 567,91 €	253 500,00 €
		(022) Dépenses imprévues				0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
		(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 000,00 €
		(65) Autres charges de gestion courante	50 800,00 €	50 800,00 €	40 200,00 €	75 800,00 €	8 000,00 €	83 800,00 €	68 024,78 €	41 750,00 €
	Total Dépenses		283 500,00 €	358 500,00 €	300 000,00 €	630 000,00 €	95 169,10 €	725 169,10 €	447 591,39 €	324 850,00 €
	Recettes	(002) Résultat d'exploitation reporté		75 000,00 €	0,00 €	0,00 €	234 969,10 €	234 969,10 €	234 969,10 €	0,00 €
		(70) Produits des services, du domaine et ventes divers		280 500,00 €		626 000,00 €	0,00 €	626 000,00 €	497 384,44 €	323 000,00 €
		(75) Autres produits de gestion courante	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €	0,90 €	1 850,00 €
		(77) Produits exceptionnels		0,00 €	16 700,00 €	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Recettes		283 500,00 €	358 500,00 €	300 000,00 €	630 000,00 €	234 969,10 €	864 969,10 €	732 354,44 €	324 850,00 €	
Investissement	Dépenses	(020) Dépenses imprévues				4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
		(20) Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	31 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €
		(21) Immobilisations corporelles	5 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	70 000,00 €	77 798,64 €	45 000,00 €
		(23) Immobilisations en cours	25 000,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
	Total Dépenses		45 000,00 €	45 000,00 €	50 000,00 €	106 000,00 €	0,00 €	106 000,00 €	77 798,64 €	65 000,00 €
	Recettes	(001) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,00 €	0,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €	0,00 €
		(040) Opérations d'ordre de transfert entre section				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 000,00 €
(10) Dotations, fonds divers et réserves		35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
(16) Emprunts et dettes assimilées	10 000,00 €	10 000,00 €	15 000,00 €	106 000,00 €	0,00 €	106 000,00 €	0,00 €	52 000,00 €		
Total Recettes		45 000,00 €	45 000,00 €	50 000,00 €	106 000,00 €	26 000,00 €	132 000,00 €	26 000,00 €	65 000,00 €	
Total			657 000,00 €	807 000,00 €	700 000,00 €	1 472 000,00 €	356 138,20 €	1 828 138,20 €	1 283 744,47 €	389 850,00 €

13/12/2023 09:57

Service 290 00	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	324 850,00 €	324 850,00 €
Investissement	65 000,00 €	65 000,00 €
TOTAL	389 850,00 €	389 850,00 €

La délibération 2023-4-3 valide à l'unanimité le budget 2024 du service 290 00.

4. ÉTABLISSEMENT RATTACHÉ 1 : RÉGIE EAU POTABLE (290 10)

4.1 BUDGET 2024

Le budget a été préparé en fonction des données et du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 28/11/2023.

Pour mémoire, le tableau ci-après reprend également les données des années précédentes.

Section	Sens	Affiche Chapitre	2020	2021	2022	2023			2024		
			Budget Primitif	Budget Primitif	Budget Primitif	Budget Primitif	BS	Budget Total	Réalisé HT (Historisé)	Budget Primitif	
Fonctionnement	Dépenses	(002) Résultat d'exploitation reporté		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
		(011) Charges à caractère général	561 170,14 €	638 915,00 €	837 299,00 €	688 500,00 €	0,00 €	670 755,00 €	477 600,38 €	593 050,00 €	
		(012) Charges de personnel et frais assimilés	683 690,00 €	762 390,00 €	716 890,00 €	807 500,00 €	60 000,00 €	867 500,00 €	717 084,67 €	867 200,00 €	
		(014) Allénuations de produits	260 000,00 €	240 000,00 €	40 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €		20 000,00 €	
		(022) Dépenses imprévues				22 000,00 €	9 000,00 €	21 000,00 €		0,00 €	
		(023) Virement à la section d'investissement				92 906,66 €	-92 906,66 €	0,00 €		0,00 €	
		(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	383 369,68 €	247 920,00 €	280 000,00 €	300 000,00 €	117 745,00 €	417 745,00 €	363 052,04 €	430 000,00 €	
		(65) Autres charges de gestion courante	24 573,00 €	25 015,00 €	10 650,00 €	5 000,00 €	8 061,66 €	13 061,66 €	9 490,23 €	15 000,00 €	
		(66) Charges financières	4 597,18 €	4 260,00 €	7 661,00 €	7 593,34 €	1 500,00 €	9 093,34 €	4 785,26 €	10 750,00 €	
	(67) Charges exceptionnelles	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	25 000,00 €	12 307,20 €	14 000,00 €		
	(68) Dotations aux amortissements et aux provisions				0,00 €	0,00 €	17 745,00 €	17 745,00 €	20 000,00 €		
	Total Dépenses		1 924 900,00 €	1 926 000,00 €	1 900 000,00 €	1 948 500,00 €	113 400,00 €	2 061 900,00 €	1 602 064,78 €	1 970 000,00 €	
	Recettes	(002) Résultat d'exploitation reporté		217 868,65 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	83 160,48 €	83 160,48 €	83 160,48 €	0,00 €
		(013) Allénuations de charges		2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	202 000,00 €	0,00 €	202 000,00 €	20 761,84 €	31 405,00 €
		(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections		45 265,32 €	45 266,00 €	45 266,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	45 266,00 €	55 000,00 €
		(70) Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march		1 622 716,00 €	1 623 149,00 €	1 789 249,00 €	1 660 000,00 €	20 239,52 €	1 680 239,52 €	1 471 463,66 €	1 826 000,00 €
		(75) Autres produits de gestion courante		29 500,00 €	30 000,00 €	37 900,00 €	22 000,00 €	0,00 €	22 000,00 €	17 514,70 €	20 000,00 €
		(76) Produits financiers		50,03 €	1 000,00 €	1 000,00 €	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €		850,00 €
(77) Produits exceptionnels			7 500,00 €	26 585,00 €	26 585,00 €	12 000,00 €	10 000,00 €	22 000,00 €	11 252,33 €	19 000,00 €	
(78) Reprises amortissements et provisions										17 745,00 €	
Total Recettes		1 924 900,00 €	1 926 000,00 €	1 900 000,00 €	1 948 500,00 €	113 400,00 €	2 061 900,00 €	1 649 419,01 €	1 970 000,00 €		
Investissement	Dépenses	(020) Dépenses imprévues			0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €		80 000,00 €	
		(040) Opérations d'ordre de transfert entre section	55 265,32 €	45 266,00 €	45 266,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	45 266,00 €	55 000,00 €	
		(16) Emprunts et dettes assimilées	97 806,71 €	25 225,00 €	84 567,00 €	85 000,00 €	0,00 €	85 000,00 €	78 402,37 €	122 000,00 €	
		(20) Immobilisations incorporelles	378 927,97 €	412 707,00 €	383 933,00 €	33 000,00 €	0,00 €	41 865,00 €	277,70 €	88 000,00 €	
		(21) Immobilisations corporelles	1 884 000,00 €	835 000,00 €	1 019 000,00 €	201 000,00 €	0,00 €	321 078,00 €	170 894,97 €	700 000,00 €	
		(23) Immobilisations en cours	2 270 000,00 €	3 412 420,00 €	2 577 234,00 €	476 000,00 €	0,00 €	476 000,00 €	90 172,00 €	328 000,00 €	
	(26) Participations et créances rattachées à des participations	10 000,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
	Total Dépenses		4 696 000,00 €	4 530 618,00 €	4 110 000,00 €	895 000,00 €	0,00 €	993 943,00 €	385 013,04 €	1 373 000,00 €	
	Recettes	(001) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 277 630,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	228 922,60 €	228 922,60 €	228 922,60 €	0,00 €
		(021) Virement de la section d'exploitation					92 906,66 €	-92 906,66 €	0,00 €		100 000,00 €
(040) Opérations d'ordre de transfert entre section			383 369,68 €	247 920,00 €	280 000,00 €	300 000,00 €	117 745,00 €	417 745,00 €	345 307,04 €	430 000,00 €	
(13) Subventions d'investissement			239 596,08 €	144 511,00 €	381 000,00 €	12 200,00 €	0,00 €	12 200,00 €	7 335,47 €	20 000,00 €	
(16) Emprunts et dettes assimilées		2 795 403,61 €	5 005 569,00 €	3 449 000,00 €	489 893,34 €	39,06 €	489 932,40 €		823 000,00 €		
Total Recettes		4 696 000,00 €	5 398 000,00 €	4 110 000,00 €	895 000,00 €	253 800,00 €	1 148 800,00 €	581 565,11 €	1 373 000,00 €		
Total		13 241 800,00 €	13 780 618,00 €	12 020 000,00 €	5 687 000,00 €	480 600,00 €	6 266 543,00 €	4 218 061,94 €	3 343 000,00 €		

13/12/2023 12:17

Service 290 10	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 970 000,00 €	1 970 000,00 €
Investissement	1 373 000,00 €	1 373 000,00 €
TOTAL	3 343 000,00 €	3 343 000,00 €

La délibération 2023-4-4 valide à l'unanimité le budget 2024 du service 290 10.

4.2 DEMANDE DE SUBVENTIONS

Suite au débat d'orientation budgétaire, il est proposé de faire les demandes de subventions nécessaire à la réalisation des projets dont l'opération de renouvellement de la canalisation d'eau potable « Rue de Verdun » sur la commune de St Seurin sur l'Isle.

La délibération 2023-4-5 valide à l'unanimité la demande de subvention pour les travaux d'adduction d'eau potable « Rue de Verdun », commune de St Seurin sur l'Isle

5. ÉTABLISSEMENT RATTACHÉ 2: RÉGIE ASSAINISSEMENT (290 20)

5.1 BUDGET 2024

Le budget a été préparé en fonction des données et du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 28/11/2023.

Pour mémoire , le tableau ci-après reprend également les données des années précédentes.

Section	Sens	Affiche Chapitre	2020		2021		2022		2023		2024	
			Budget Primitif	Budget Primitif	Budget Primitif	Budget Primitif	BS	Budget Total	Réalisé HT (Historisé)	Budget Primitif		
Fonctionnement	Dépenses	(002) Résultat d'exploitation reporté	174 677,21 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	273 757,96 €	0,00 €
		(011) Charges à caractère général	147 027,43 €	334 727,00 €	330 362,00 €	347 700,00 €	155 000,00 €	484 087,00 €	273 757,96 €	356 000,00 €		
		(012) Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	222 800,00 €	70 000,00 €	292 800,00 €	4 970,00 €	295 000,00 €		
		(014) Atténuations de produits	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	270 000,00 €	0,00 €	270 000,00 €		0,00 €		
		(022) Dépenses imprévues				70 000,00 €	0,00 €	70 000,00 €		45 000,00 €		
		(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	177 070,20 €	156 886,00 €	223 712,00 €	400 000,00 €	55 000,00 €	455 000,00 €	424 212,68 €	450 000,00 €		
		(65) Autres charges de gestion courante	6 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	3 500,00 €	150 000,00 €	153 500,00 €	32 428,81 €	45 000,00 €		
		(66) Charges financières	70 025,16 €	64 387,00 €	65 503,00 €	100 000,00 €	60 000,00 €	160 000,00 €	95 928,13 €	84 100,00 €		
		(67) Charges exceptionnelles	2 900,00 €	3 000,00 €	3 423,00 €	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	3 533,50 €	4 900,00 €		
	(68) Dotations aux amortissements et aux provisions						18 613,00 €	18 613,00 €	20 000,00 €			
	Total Dépenses			602 700,00 €	600 000,00 €	660 000,00 €	1 418 000,00 €	490 000,00 €	1 908 000,00 €	853 444,08 €	1 300 000,00 €	
	Recettes	(002) Résultat d'exploitation reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	998 104,57 €	998 104,57 €	998 104,57 €	0,00 €		
		(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 214,07 €	78 214,00 €	78 214,00 €	170 000,00 €	0,00 €	170 000,00 €	131 422,00 €	170 000,00 €		
		(70) Ventas produits fabriqués, prestations	498 385,93 €	485 686,00 €	544 263,00 €	1 243 000,00 €	0,00 €	1 243 000,00 €	1 140 362,63 €	1 105 000,00 €		
		(74) Subventions d'exploitation	6 000,00 €	6 000,00 €	7 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	2 496,00 €	2 000,00 €		
		(75) Autres produits de gestion courante	20 100,00 €	20 100,00 €	20 100,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	4 026,06 €	4 387,00 €		
		(77) Produits exceptionnels	0,00 €	10 000,00 €	10 423,00 €	2 000,00 €	95,43 €	2 095,43 €		0,00 €		
		(78) Reprise sur amortissement et provisions								18 613,00 €		
	Total Recettes			602 700,00 €	600 000,00 €	660 000,00 €	1 418 000,00 €	998 200,00 €	2 416 200,00 €	2 276 411,26 €	1 300 000,00 €	
Investissement	Dépenses	(001) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				0,00 €	0,00 €	0,00 €	221 522,98 €	0,00 €		
		(020) Dépenses imprévues			0,00 €	33 000,00 €	0,00 €	0,00 €		37 500,00 €		
		(040) Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 214,07 €	78 214,00 €	78 214,00 €	170 000,00 €	0,00 €	170 000,00 €	131 422,00 €	170 000,00 €		
		(041) Opérations patrimoniales	516,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €		
		(16) Emprunts et dettes assimilées	171 588,81 €	175 498,00 €	705 215,00 €	877 000,00 €	20 000,00 €	897 000,00 €	836 964,99 €	0,00 €		
		(20) Immobilisations incorporelles	384 964,24 €	253 000,00 €	144 571,00 €	111 500,00 €	13 434,02 €	163 113,02 €	81 723,60 €	72 500,00 €		
		(21) Immobilisations corporelles	336 416,00 €	311 000,00 €	95 000,00 €	109 500,00 €	180 250,00 €	293 564,00 €	33 253,04 €	230 000,00 €		
	(23) Immobilisations en cours	3 234 000,00 €	969 300,00 €	1 977 000,00 €	245 000,00 €	0,00 €	295 000,00 €	171 917,03 €	200 000,00 €			
	Total Dépenses			4 205 700,00 €	1 787 012,00 €	3 000 000,00 €	1 546 000,00 €	213 684,02 €	1 818 677,02 €	1 476 803,64 €	710 000,00 €	
	Recettes	(001) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 148 301,95 €	480 000,00 €	0,00 €	0,00 €	645 977,25 €	645 977,25 €	867 500,23 €	0,00 €		
		(040) Opérations d'ordre de transfert entre sections	177 070,20 €	156 886,00 €	223 712,00 €	400 000,00 €	55 000,00 €	455 000,00 €	405 599,68 €	450 000,00 €		
(041) Opérations patrimoniales		516,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €			
(10) Dotations, fonds divers et réserves					0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 806,00 €	0,00 €			
(13) Subventions d'investissement	183 997,92 €	910 000,00 €	695 000,00 €	685 000,00 €	-610 000,23 €	704 799,77 €	514 090,11 €	2 500,00 €				
(16) Emprunts et dettes assimilées	2 695 813,05 €	2 273 114,00 €	2 081 288,00 €	461 000,00 €	-428 300,00 €	32 700,00 €		257 500,00 €				
Total Recettes			4 205 700,00 €	3 820 000,00 €	3 000 000,00 €	1 546 000,00 €	-337 322,98 €	1 838 477,02 €	1 797 953,16 €	710 000,00 €		
Total			9 616 800,00 €	6 807 012,00 €	7 320 000,00 €	5 928 000,00 €	1 364 561,04 €	7 981 364,04 €	6 404 612,14 €	2 010 000,00 €		

13/12/2023 14:11

Service 290 20	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €
Investissement	710 000,00 €	710 000,00 €
TOTAL	2 010 000,00 €	2 010 000,00 €

La délibération 2023-4-6 valide à l'unanimité le budget 2024 du service 290 20.

6. ÉTABLISSEMENT ANNEXE 2 : EAU POTABLE DRONNE (290 42)

6.1 TARIFS

Comme cela a été débattu lors du dernier comité syndical, il est nécessaire de modifier les tarifs concernant la part collectivité pour pouvoir investir et dégager le financement nécessaire pour le renouvellement du réseau.

Il est rappelé également que le syndicat souhaite mettre en place une harmonisation des tarifs sur l'ensemble de son territoire.

Tarifs actuels pour la collectivité :

- abonnement : 20,52 €

- m³ : 0,5938 €

Un synthèse des données de tous les services est précisée en page 19 du document.

La délibération 2023-4-7 valide à l'unanimité les tarifs Eau Dronne à partir du 1 janvier 2024.

6.2 DEMANDE DE SUBVENTIONS

Suite au débat d'orientation budgétaire, il est proposé de faire les demandes de subventions nécessaire à la réalisation des projets .

La délibération 2023-4-8 valide à l'unanimité les demandes de subventions pour le renouvellement de la canalisation d'eau au lieu-dit « les Chagnasses » sur la commune des Peintures

6.3 BUDGET 2024

Le budget a été préparé en fonction des données et du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 28/11/2023.

Pour mémoire, le tableau ci-après reprend également les données des années précédentes.

Section	Sens	Affiche Chapitre	2020	2021	2022	2023			2024	
			Budget Primitif	Budget Primitif	Budget Primitif	Budget Primitif	BS	Budget Total	Réalisé HT (Historisé)	Budget Primitif
Fonctionnement	Dépenses	(011) Charges à caractère général	34 666,63 €	45 900,00 €	63 110,00 €	28 900,00 €	0,00 €	28 900,00 €	1 826,81 €	20 040,00 €
		(012) Charges de personnel et frais assimilés	131 250,00 €	131 207,00 €	150 000,00 €	170 000,00 €	0,00 €	170 000,00 €		170 000,00 €
		(022) Dépenses imprévues			17 000,00 €	16 000,00 €	1 500,00 €	17 500,00 €		5 000,00 €
		(023) Virement à la section d'investissement	141 554,00 €	152 215,00 €	84 710,00 €	220 000,00 €	-220 000,00 €	0,00 €		0,00 €
		(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 416,69 €	20 820,00 €	20 820,00 €	21 000,00 €	10 000,00 €	31 000,00 €	30 123,92 €	31 000,00 €
		(65) Autres charges de gestion courante	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €		7 000,00 €
		(66) Charges financières	16 112,68 €	14 858,00 €	14 360,00 €	13 100,00 €	24 000,00 €	37 100,00 €	7 891,84 €	21 960,00 €
	(68) Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		15 000,00 €	
	Total Dépenses		359 000,00 €	380 000,00 €	365 000,00 €	476 000,00 €	-184 500,00 €	291 500,00 €	39 842,57 €	270 000,00 €
	Recettes	(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 343,75 €	2 343,00 €	2 343,00 €	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €	2 343,00 €	2 500,00 €
		(70) Ventes produits fabriqués, prestations	356 656,25 €	372 657,00 €	356 457,00 €	470 500,00 €	0,00 €	470 500,00 €	300 169,70 €	267 500,00 €
		(75) Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	1 200,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	1,75 €	0,00 €
		(77) Produits exceptionnels	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	63 179,94 €	0,00 €
Total Recettes		359 000,00 €	380 000,00 €	365 000,00 €	476 000,00 €	0,00 €	476 000,00 €	365 694,39 €	270 000,00 €	
Investissement	Dépenses	(001) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,00 €	0,00 €	35 681,23 €	35 681,23 €	35 681,23 €	0,00 €
		(020) Dépenses imprévues			0,00 €	30 500,00 €	3 544,42 €	34 044,42 €		35 250,00 €
		(040) Opérations d'ordre de transfert entre section	2 343,75 €	2 343,00 €	2 343,00 €	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €	2 343,00 €	2 500,00 €
		(16) Emprunts et dettes assimilées	52 284,06 €	39 274,00 €	40 165,00 €	42 000,00 €	19 100,00 €	61 100,00 €	41 081,92 €	63 000,00 €
		(20) Immobilisations incorporelles	172 372,19 €	103 179,00 €	220 992,00 €	41 000,00 €	0,00 €	41 000,00 €	1 187,55 €	89 250,00 €
		(23) Immobilisations en cours	1 509 000,00 €	1 157 128,00 €	2 736 500,00 €	475 000,00 €	60 974,35 €	535 974,35 €	340 454,54 €	380 000,00 €
	Total Dépenses		1 736 000,00 €	1 301 924,00 €	3 000 000,00 €	591 000,00 €	119 300,00 €	710 300,00 €	420 748,24 €	570 000,00 €
	Recettes	(001) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	596 045,60 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
		(021) Virement de la section d'exploitation	141 554,00 €	152 215,00 €	84 710,00 €	220 000,00 €	-220 000,00 €	0,00 €		0,00 €
		(040) Opérations d'ordre de transfert entre section	20 416,69 €	20 820,00 €	20 820,00 €	21 000,00 €	10 000,00 €	31 000,00 €	30 123,92 €	31 000,00 €
		(041) Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
		(10) Dotations, fonds divers et réserves	283 063,48 €	205 000,00 €	0,00 €	0,00 €	329 255,58 €	329 255,58 €	329 255,58 €	0,00 €
		(13) Subventions d'investissement	60 000,00 €	130 000,00 €	380 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		20 000,00 €
(16) Emprunts et dettes assimilées	634 920,23 €	1 591 965,00 €	2 514 470,00 €	350 000,00 €	44,42 €	350 044,42 €	350 000,00 €	519 000,00 €		
Total Recettes		1 736 000,00 €	2 250 000,00 €	3 000 000,00 €	591 000,00 €	119 300,00 €	710 300,00 €	709 379,50 €	570 000,00 €	
Total		4 190 000,00 €	4 311 924,00 €	6 730 000,00 €	2 134 000,00 €	54 100,00 €	2 188 100,00 €	1 535 664,70 €	840 000,00 €	

13/12/2023 12:36

Service 290 42	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	270 000,00 €	270 000,00 €
Investissement	570 000,00 €	570 000,00 €
TOTAL	840 000,00 €	840 000,00 €

La délibération 2023-4-9 valide à l'unanimité le budget 2024 du service 290 42.

7. ÉTABLISSEMENT ANNEXE 5 : ASSAINISSEMENT DRONNE (290 45)

7.1 ÉTUDE DIAGNOSTIQUE

Le marché a été attribué à l'entreprise Aqualis pour un montant de **144 939 € HT** (estimation à 175 000 € HT).
Période de l'étude : de janvier 2024 à juin 2025.

Pour mémoire, la date du dernier diagnostic a été fait en 2009.

7.2 BUDGET 2024

Le budget a été préparé en fonction des données et du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 28/11/2023.

Pour mémoire, le tableau ci-après reprend également les données des années précédentes.

Section	Sens	Affiche Chapitre	2020	2021	2022	2023		2024			
			Budget Primitif	Budget Primitif	Budget Primitif	Budget Primitif	BS	Budget Total	Réalisé HT (Historisé)	Budget Primitif	
Fonctionnement	Dépenses	(011) Charges à caractère général	70 500,06 €	70 460,00 €	74 980,00 €	33 492,21 €	0,00 €	32 892,21 €	18 858,98 €	14 400,00 €	
		(012) Charges de personnel et frais assimilés	76 125,00 €	76 125,00 €	68 250,00 €	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €		50 000,00 €	
		(022) Dépenses imprévues				10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €		7 000,00 €	
		(023) Virement à la section d'investissement	267 043,00 €	279 473,00 €	175 827,00 €	441 700,00 €	-441 700,00 €	0,00 €		200 000,00 €	
		(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 709,94 €	60 710,00 €	60 710,00 €	65 000,00 €	0,00 €	65 000,00 €	60 934,94 €	80 000,00 €	
		(65) Autres charges de gestion courante	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	260,62 €	0,00 €	
		(66) Charges financières	45 761,00 €	39 332,00 €	38 773,00 €	33 807,79 €	33 400,00 €	67 207,79 €	1 277,81 €	30 600,00 €	
		(67) Charges exceptionnelles	1 500,00 €	1 500,00 €	1 460,00 €	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €		5 000,00 €	
	(68) Dotations aux amortissements et aux provisions				0,00 €	0,00 €	600,00 €	600,00 €	1 000,00 €		
	Total Dépenses			526 639,00 €	532 600,00 €	425 000,00 €	692 000,00 €	-408 300,00 €	283 700,00 €	81 932,35 €	388 000,00 €
	Recettes	(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections		52 639,14 €	52 640,00 €	52 640,00 €	55 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €	52 639,14 €	55 000,00 €
		(70) Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march		424 999,86 €		360 000,00 €					310 000,00 €
		(70) Ventes produits fabriqués, prestations			454 960,00 €		495 000,00 €	0,00 €	495 000,00 €	354 595,77 €	0,00 €
		(74) Subventions d'exploitation		14 000,00 €	5 000,00 €	4 960,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
		(75) Autres produits de gestion courante		35 000,00 €	20 000,00 €	5 000,00 €	140 000,00 €	0,00 €	140 000,00 €		17 300,00 €
(77) Produits exceptionnels			0,00 €	0,00 €	2 400,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €		5 100,00 €	
(78) reprises sur amortissement et provision										600,00 €	
Total Recettes			526 639,00 €	532 600,00 €	425 000,00 €	692 000,00 €	0,00 €	692 000,00 €	407 234,91 €	388 000,00 €	
Investissement	Dépenses	(020) Dépenses imprévues			0,00 €	93 800,00 €	0,00 €	93 800,00 €		37 500,00 €	
		(040) Opérations d'ordre de transfert entre section		52 639,14 €	52 640,00 €	52 640,00 €	55 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €	52 639,14 €	55 000,00 €
		(16) Emprunts et dettes assimilées		152 142,27 €	158 340,00 €	145 229,00 €	115 000,00 €	0,00 €	115 000,00 €	113 139,45 €	120 000,00 €
		(20) Immobilisations incorporelles		318 066,59 €	6 000,00 €	508 131,00 €	427 900,00 €	0,00 €	427 900,00 €	9 906,00 €	247 500,00 €
		(21) Immobilisations corporelles		70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
	(23) Immobilisations en cours		570 000,00 €	237 142,00 €	1 090 000,00 €	655 000,00 €	0,00 €	851 000,00 €	140 040,89 €	255 000,00 €	
	Total Dépenses			1 162 848,00 €	454 122,00 €	1 796 000,00 €	1 346 700,00 €	0,00 €	1 542 700,00 €	315 725,48 €	715 000,00 €
	Recettes	(001) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		311 706,53 €	590 000,00 €	0,00 €	0,00 €	449 521,96 €	449 521,96 €	449 521,96 €	0,00 €
		(021) Virement de la section d'exploitation		267 043,00 €	279 473,00 €	175 827,00 €	441 700,00 €	-441 700,00 €	0,00 €		200 000,00 €
		(040) Opérations d'ordre de transfert entre section		60 709,94 €	60 710,00 €	60 710,00 €	65 000,00 €	0,00 €	65 000,00 €	60 709,94 €	80 000,00 €
(10) Dotations, fonds divers et réserves			518 097,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	528 641,98 €	528 641,98 €	528 641,98 €	0,00 €	
(13) Subventions d'investissement			5 291,21 €	120 000,00 €	90 000,00 €	340 000,00 €	36,06 €	340 036,06 €		255 000,00 €	
(16) Emprunts et dettes assimilées		0,00 €	319 817,00 €	969 463,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		180 000,00 €		
(27) Autres immobilisations financières		0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €		
Total Recettes			1 162 848,00 €	1 370 000,00 €	1 796 000,00 €	1 346 700,00 €	536 500,00 €	1 883 200,00 €	1 538 873,88 €	715 000,00 €	
Total			3 378 974,00 €	2 889 322,00 €	4 442 000,00 €	4 077 400,00 €	128 200,00 €	4 401 600,00 €	2 343 766,62 €	1 103 000,00 €	

Service 290 45	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	388 000,00 €	388 000,00 €
Investissement	715 000,00 €	715 000,00 €
TOTAL	1 103 000,00 €	1 103 000,00 €

La délibération 2023-4-10 valide à l'unanimité le budget 2024 du service 290 45.

8. DONNÉES COMPARATIVES ENTRE LES SERVICES

Service	Dette en capital par abonné	Dette en annuité par abonné	Montant de la part collectivité abonnement du service
Régie Eau	144,00 €	16,00 €	70,00 €
Régie Assainissement	951,00 €	107,00 €	79,59 €
Eau Dronne	146,00 €	17,00 €	23,00 €
Assainissement Dronne	265,00 €	49,00 €	63,89 €

Prestations	Part collectivité	Par délégataire	Total € HT
Régie Eau – Abonnement 2024	70,00 €	-	70,00 €
Eau Dronne- Abonnement 2024	23,00 €	44,81 €	67,81 €
Régie Eau – m ³ 2024	1,80 €	-	1,80 €
Eau Dronne – m ³ 2024	0,70 €	0,785 €	1,485 €
Régie Ass Coll – Abonnement 2024	79,59 €	-	79,59 €
Ass Coll Dronne- Abonnement 2024	63,89 €	52,53 €	116,42 €
Régie Ass Coll – m ³ 2024	3,02 €	-	3,02 €
Ass Coll Dronne – m ³ 2024	1,1989 €	0,9742 €	2,1731 €

Les prix ci-après tiennent compte des taxes et redevances :

Service	Facture de 120 m ³ TTC	Facture de 120 m ³ TTC mensuel	Facture de 120 m ³ ramené au m ³ TTC	Facture de 80 m ³ TTC	Facture de 80 m ³ TTC mensuel	Facture de 80 m ³ ramené au m ³ TTC
Régie Eau- 2024	356,17 €	29,68 €	2,97 €	262,06 €	21,84 €	3,28 €
Régie Assainissement- 2024	519,19 €	43,27 €	4,33 €	375,31 €	31,28 €	4,69 €
Eau Dronne-2024	317,78 €	26,48 €	2,65 €	235,70 €	19,64 €	2,95 €
Assainissement Dronne-2024	447,91 €	37,33 €	3,73 €	341,29 €	28,44 €	4,27 €

Pour des usagers ayant de l'eau potable et de l'eau assainie :

Service	Facture de 120 m ³ TTC	Facture de 120 m ³ TTC mensuel	Facture de 120 m ³ ramené au m ³ TTC	Facture de 80 m ³ TTC	Facture de 80 m ³ TTC mensuel	Facture de 80 m ³ ramené au m ³ TTC
Régie Eau+ Régie Ass 2024	875,36 €	72,95 €	7,29 €	637,37 €	53,11 €	7,97 €
Eau Dronne+ Ass Dronne 2024	765,69 €	63,81 €	6,38 €	576,99 €	48,08 €	7,21 €

9. DIVERS

Compte tenu des remarques faites par la Cours des Comptes en septembre 2022, désormais la gestion des opérations non programmées et imprévues par le syndicat sera beaucoup moins souple.

Il est donc rappelé aux délégués que les projets des communes doivent être transmis aux syndicats en amont afin de pouvoir répondre au mieux à la planification annuelle des travaux.

Mme BERNARD est à la disposition des communes.

M. CATALAN souhaite également préciser aux délégués qu'il félicite l'ensemble du personnel pour sa bonne gestion des ouvrages d'assainissement tout au long de l'année 2023 suite à la reprise des 2 services (Abzac et St Seurin sur l'Isle).

Il remercie également de l'aide apportée durant cette période d'inondation.

10. LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibérations	Objet	Pour	Contre	Abstention
Délibération 2023-3-1	Administration Générale – Validation du PV du Comité Syndical du 29/11/2023	11	0	0
Délibération 2023-3-2	Administration Générale – Ensemble des services Prime exceptionnelle 2023 pour les agents	11	0	0
Délibération 2023-3-3	Administration Générale – Ensemble des services Budget Primitif 2024- service 290 00	11	0	0
Délibération 2023-3-4	Régie Eau potable - Budget Primitif 2024- service 290 10	11	0	0
Délibération 2023-3-5	Régie Eau potable - Demande de subventions travaux Eau Potable Rue de Verdun -St Seurin sur l'Isle	11	0	0
Délibération 2023-3-6	Régie Assainissement - Budget Primitif 2024- service 290 20	11	0	0
Délibération 2023--7	Eau Dronne - Tarifs Eau au 1 janvier 2024	11	0	0
Délibération 2023-3-8	Eau Dronne - Demande de subventions travaux Eau Potable Les Chagnasses – Les Peintures	11	0	0
Délibération 2023-3-9	Eau Dronne - Budget Primitif 2024- service 290 42	11	0	0
Délibération 2023-3-10	Assainissement Dronne - Budget Primitif 2024- service 290 45	11	0	0

PV rédigé le 19/12/2023 à St Médard de Guizières,

Le Président,
Stéphane CATALAN

La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 18/12/2023

Délibération 2023-4-1

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt-huit novembre par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en
exercice : 16
Présents : 11
Absents : 5
Pouvoirs : 0
Votants : 11
Pour : 11
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Christian BORDAS	x	x
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	x	x
CALI - Camps sur l'Isle	Thierry BARNAGAUD	x	
CALI - Chamadelle		x	
CALI - Coutras	Excusé	x	
CALI - Gours		x	
CALI - Le Fieu	Alain RAMBAUD	x	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	x	x
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	x	
CALI - Porchères	Excusé	x	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	x	x
CALI - St Antoine sur l'Isle	Sébastien MARCHEIX	x	x
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	x	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	x	
CALI - St Sauveur de Puynormand		x	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	x	x
TOTAL	11 / 16 délégués	11/16	6/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Patrick HUCHET (maire des Eglisottes), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Yannick DENOU (Agent de la Régie), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie)

Administration Générale

Validation du Procès Verbal du comité syndical du 28/11/2023

Le comité syndical valide à l'unanimité le PV du 28/11/2023.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 19/12/2023

Le Président,
Stéphane CATALAN

La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD




Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 21/12/2023

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 18/12/2023

Délibération 2023-4-2

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt-huit novembre par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en
exercice : 16
Présents : 11
Absents : 5
Pouvoirs : 0
Votants : 11
Pour : 11
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Christian BORDAS	x	x
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	x	x
CALI - Camps sur l'Isle	Thierry BARNAGAUD	x	
CALI - Chamadelle		x	
CALI - Coutras		x	
CALI - Gours		x	
CALI - Le Fieu	Alain RAMBAUD	x	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	x	x
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	x	
CALI - Porchères	Excusé	x	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	x	x
CALI - St Antoine sur l'Isle	Sébastien MARCHEIX	x	x
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	x	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	x	
CALI - St Sauveur de Puynormand		x	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	x	x
TOTAL	11 / 16 délégués	11/16	6/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Patrick HUCHET (maire des Eglisottes), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Yannick DE-NOU (Agent de la Régie), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie)

Administration Générale

Service DECI 290 00 – Prime exceptionnelle 2023

Il existe une possibilité pour les collectivités de verser une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la fonction publique territoriale (Code général des la Fonction Publique, Décret 2023-1006 du 31/10/2023).

Le versement de cette prime présente un caractère facultatif ; une délibération après avis du Comité Social Territorial doit être prise pour la mettre en œuvre.

La DGAFP confirme que les agents contractuels de droit privé, tout comme les vacataires et les apprentis, ne sont pas éligibles à cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Compte tenu de la composition du personnel de la Régie (25 % contrats publics et 75 % contrats privés), **le Conseil d'Exploitation de la Régie des Eau, propose dans sa délibération CE 2023-4-3 du 12/12/2023 de ne pas mettre en place cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle 2023.**

Toutefois, afin de prendre en compte les problèmes liées à l'inflation et à l'augmentation du coût de la vie, le Conseil d'Exploitation propose de mettre en place une prime exceptionnelle 2023 pour l'ensemble des agents (droit public et droit privé) présents au 31/12/2023 dans la structure (Syndicat et Régie des Eaux), à l'exception de ceux qui présentent une absence de plus de 6 mois.

Il est proposé d'utiliser les barèmes fixés à l'article 5 du décret du 21/10/2023 sur la détermination de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour déterminer le montant de cette prime, à savoir :

1. calculer la rémunération brute perçue par tous les agents bénéficiaires au titre de la période du 01/07/2022 au 30/06/2023,
2. prendre la moyenne de cette rémunération brute qui déterminera le montant maximum selon le barème fixé dans le décret cité précédemment.

Cette prime sera modulée pour chaque agent bénéficiaire :

- en fonction de sa quotité de travail hebdomadaire,
- en fonction de sa date d'arrivée dans la structure (un agent arrivé en milieu d'année, percevra 50 % de la prime fixée).

Un arrêté individuel sera pris pour chaque agent bénéficiaire.

Le Comité Syndical valide à l'unanimité cette proposition pour une mise en œuvre pour l'ensemble du personnel du SIAEPAVID et de la Régie des Eaux du SIAEPAVID.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 19/12/2023

**Le Président,
Stéphane CATALAN**



**La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD**



Le Président,

- *Certifie le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr*
- *Informe que ce document sera publié sur son site internet le 21/12/2023*

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 18/12/2023

Délibération 2023-4-3

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt-huit novembre par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en
exercice : 16
Présents : 11
Absents : 5
Pouvoirs : 0
Votants : 11
Pour : 11
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Christian BORDAS	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	Thierry BARNAGAUD	X	
CALI - Chamadelle		X	
CALI - Coutras		X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	Alain RAMBAUD	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	X	
CALI - Porchères	Excusé	X	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Sébastien MARCHEIX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand		X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
TOTAL	11 / 16 délégués	11/16	6/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Patrick HUCHET (maire des Eglisottes), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Yannick DE-NOU (Agent de la Régie), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie)

Administration Générale Service DECI 290 00 – Budget Primitif 2024

Sur proposition du Conseil d'Exploitation de la Régie du SIAEPAVID du 12/12/2023 (CE 2023-4-4), le budget suivant est proposé :

Service 290 00	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	324 850,00 €	324 850,00 €
Investissement	65 000,00 €	65 000,00 €
TOTAL	389 850,00 €	389 850,00 €

Il est procédé à la lecture des vues par chapitre du budget principal 290 00 :

<i>Recettes de fonctionnement</i>	Chapitre	I-Restes à réaliser 2023	II- BP 2024	TOTAL: I+II
Ventes de produits (facturation aux communes du service)	70	- €	323 000,00 €	323 000,00 €
Autres produits de gestion courante	75	- €	1 850,00 €	1 850,00 €
<i>Produits exceptionnels</i>	77	- €	- €	- €
<i>Opérations d'ordre</i>	42	- €	- €	- €
	TOTAL	0,00 €	324 850,00 €	324 850,00 €
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	Chapitre	I-Restes à réaliser 2023	II- BP 2024	TOTAL: I+II
Charges à caractères générales (frais généraux commun : réceptions,	11	- €	16 600,00 €	16 600,00 €
Charges de personnels et de frais assimilés (agents du syndicat)	12	- €	253 500,00 €	253 500,00 €
Autres charges de gestion courante (élus, admissions en non valeurs,	65	- €	41 750,00 €	41 750,00 €
<i>Opération d'ordre de transfert</i>	42	- €	13 000,00 €	13 000,00 €
	TOTAL	- €	324 850,00 €	324 850,00 €
<i>Recettes d'investissement</i>	Chapitre	I-Restes à réaliser 2023	II- BP 2024	TOTAL: I+II
Dotation, fonds divers de réserves	10	- €	- €	- €
Emprunts et dettes assimilées	16	- €	52 000,00 €	52 000,00 €
<i>Opérations d'ordre et de transfert</i>	40	- €	13 000,00 €	13 000,00 €
	TOTAL	- €	65 000,00 €	65 000,00 €
<i>Dépenses d'investissement</i>	Chapitre	I-Restes à réaliser 2023	II- BP 2024	TOTAL: I+II
Immobilisations incorporelles (études...)	20	- €	16 000,00 €	16 000,00 €
Immobilisations corporelles (véhicule)	21	- €	45 000,00 €	45 000,00 €
Immobilisation en cours OPNI (opération non individualisée)	23	- €	4 000,00 €	4 000,00 €
<i>Opération d'ordre et de transfert</i>	40	- €	- €	- €
	TOTAL	- €	65 000,00 €	65 000,00 €

Le Comité syndical valide à l'unanimité ce budget primitif pour l'année 2024.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guzières, le 19/12/2023

Le Président,
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 21/12/2023

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 18/12/2023 Délibération 2023-4-4

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt-huit novembre par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en
exercice : 16
Présents : 11
Absents : 5
Pouvoirs : 0
Votants : 11
Pour : 11
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Christian BORDAS	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	Thierry BARNAGAUD	X	
CALI - Chamadelle		X	
CALI - Coutras	Excusé	X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	Alain RAMBAUD	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	X	
CALI - Porchères	Excusé	X	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Sébastien MARCHEIX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand		X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
TOTAL	11 / 16 délégués	11/16	6/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Patrick HUCHET (maire des Eglisottes), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Yannick DE-NOU (Agent de la Régie), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie)

Régie Eau Potable Service 290 10 – Budget Primitif 2024

Sur proposition du Conseil d'Exploitation de la Régie du SIAEPAVID du 12/12/2023 (CE 2023-4-6), le budget suivant est proposé :

Service 290 10	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 970 000,00 €	1 970 000,00 €
Investissement	1 373 000,00 €	1 373 000,00 €
TOTAL	3 343 000,00 €	3 343 000,00 €

Il est procédé à la lecture des vues par chapitre du budget rattaché 290 10 :

Recettes de fonctionnement	Chapitre	I- BP 2024	II - Restes à réaliser 2023	TOTAL: I+II
Atténuation de charges (remboursements divers sécu, salaires, reversement ...)	13	31 405,00 €	- €	31 405,00 €
Ventes de produits (eau, abonnements, branchements...)	70	1 826 000,00 €	- €	1 826 000,00 €
Subventions d'exploitation	74	- €	- €	- €
Autres produits de gestion courante (remises en service, mutations...)	75	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
Produits financiers (parts sociales)	76	850,00 €	- €	850,00 €
Produits exceptionnels (trops perçus, recouvrement des créances, reprises de subv ...)	77	19 000,00 €	- €	19 000,00 €
Reprises sur amortissements et provisions	78	17 745,00 €	- €	17 745,00 €
<i>Opérations d'ordre</i>	42	55 000,00 €	- €	55 000,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	R002	- €	- €	- €
TOTAL		1 970 000,00 €	0,00 €	1 970 000,00 €

Dépenses de fonctionnement	Chapitre	I- BP 2024	II - Restes à réaliser 2023	TOTAL: I+II
Charges à caractères générales (électricité, produits de traitement, téléphonie...)	11	593 050,00 €	- €	593 050,00 €
Charges de personnels et de frais assimilés	12	867 200,00 €	- €	867 200,00 €
Atténuation de produits (reversement redevances à AEAG: prélèvement et pollution)	14	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
Autres charges de gestion courante (élus, adm en non valeurs, créances éteintes)	65	15 000,00 €	- €	15 000,00 €
Charges financières (intérêts +icne)	66	10 750,00 €	- €	10 750,00 €
Charges exceptionnelles (remboursements factures, titres annulés sur ex antérieurs)	67	14 000,00 €	- €	14 000,00 €
Dotations aux amortissements et provisions	68	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
Dépenses imprévues	O22	- €	- €	- €
Virement à la section d'investissement	O23	- €	- €	- €
<i>Opération d'ordre de transfert</i>	42	430 000,00 €	- €	430 000,00 €
TOTAL		1 970 000,00 €	- €	1 970 000,00 €

Recettes d'investissement	Chapitre	I- BP 2024	II - Restes à réaliser 2023	TOTAL: I+II
Subventions d'investissement (AEAG, CG33...)	13	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées	16	823 000,00 €	- €	823 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	O21	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
<i>Opérations d'ordre et de transfert</i>	40	430 000,00 €	- €	430 000,00 €
<i>Opérations patrimoniales</i>	41	- €	- €	- €
Excédent d'investissement reporté	R001	- €	- €	- €
TOTAL		1 373 000,00 €	- €	1 373 000,00 €

Dépenses d'investissement	Chapitre	I- BP 2024	II - Restes à réaliser 2023	TOTAL: I+II
Immobilisations incorporelles (études, annonces, concessions logiciel...)	20	88 000,00 €	- €	88 000,00 €
Immobilisations corporelles (compteurs, pompes, PC, véhicules, stations...)	21	700 000,00 €	- €	700 000,00 €
Immobilisation en cours (opération d'équipements)	23	328 000,00 €	- €	328 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées (capital)- Cautions remboursées	16	122 000,00 €	- €	122 000,00 €
Dépenses imprévues	O20	80 000,00 €	- €	80 000,00 €
<i>Opération d'ordre et de transfert</i>	40	55 000,00 €	- €	55 000,00 €
<i>Opérations patrimoniales</i>	41	- €	- €	- €
TOTAL		1 373 000,00 €	- €	1 373 000,00 €

Le Comité Syndical valide à l'unanimité ce budget primitif 2024.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 19/12/2023

Le Président,
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 21/12/2023

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 18/12/2023 Délibération 2023-4-5

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt-huit novembre par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en
exercice : 16
Présents : 11
Absents : 5
Pouvoirs : 0
Votants : 11
Pour : 11
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Christian BORDAS	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	Thierry BARNAGAUD	X	
CALI - Chamadelle		X	
CALI - Coutras	Excusé	X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	Alain RAMBAUD	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	X	
CALI - Porchères	Excusé	X	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Sébastien MARCHEIX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand		X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
TOTAL	11 / 16 délégués	11/16	6/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Patrick HUCHET (maire des Eglisottes), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Yannick DE-NOU (Agent de la Régie), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie)

Régie Eau Potable

Service 290 10 – Demande de subventions – Rue de Verdun commune de St Seurin sur l'Isle

Le syndicat projette de réaliser des travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable « Rue de Verdun » sur la commune de St Seurin sur l'Isle.

Le projet datant de 2016 était estimé à 680 000 € HT.

Une re-actualisation des tarifs a été demandé au bureau d'études SOCAMA en 2023.

Le syndicat est dans l'attente de cette réactualisation des tarifs.

Le Comité Syndical sollicite à l'unanimité les aides financières :

- de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- de l'État par le biais de la DETR, DSIL ou tout autres financements possibles.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 19/12/2023

Le Président,
Stéphane CATALAN

La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 21/12/2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 033-200092112-20231218-2023_4_5-DE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 18/12/2023

Délibération 2023-4-6

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt-huit novembre par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en
exercice : 16
Présents : 11
Absents : 5
Pouvoirs : 0
Votants : 11
Pour : 11
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Christian BORDAS	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	Thierry BARNAGAUD	X	
CALI - Chamadelle		X	
CALI - Coutras	Excusé	X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	Alain RAMBAUD	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	X	
CALI - Porchères	Excusé	X	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Sébastien MARCHEIX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand		X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
TOTAL	11 / 16 délégués	11/16	6/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Patrick HUCHET (maire des Eglisottes), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Yannick DE-NOU (Agent de la Régie), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie)

Régie Assainissement Service 290 20 – Budget Primitif 2024

Sur proposition du Conseil d'Exploitation de la Régie du SIAEPAVID du 12/12/2023 (CE 2023-4-8), le budget suivant est proposé :

Service 290 20	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €
Investissement	710 000,00 €	710 000,00 €
TOTAL	2 010 000,00 €	2 010 000,00 €

Il est procédé à la lecture des vues par chapitre du budget rattaché 290 20 :

Dépenses de fonctionnement	Chapitre	I - BP 2024	II- Restes à réaliser 2023	Total I+II
Charges à caractères générales (électricité, téléphonie, traitement des boues...)	11	356 000,00 €	- €	356 000,00 €
Charges de personnels et de frais assimilés (formations)	12	295 000,00 €	- €	295 000,00 €
Atténuation de produits (reversement AEAG: collecte)	14	- €	- €	- €
Autres charges de gestion courante (adm. en non valeurs, créances éteintes...)	65	45 000,00 €	- €	45 000,00 €
Charges financières (intérêts +icne)	66	84 100,00 €	- €	84 100,00 €
Charges exceptionnelles (titres annulés, remises gracieuses)	67	4 900,00 €	- €	4 900,00 €
Dotation provision semi-budgétaires	68	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
Dépenses imprévues de fonctionnement	O22	45 000,00 €	- €	45 000,00 €
Virement de la section d'investissement	O23	- €	- €	- €
<i>Opération d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>O42</i>	<i>450 000,00 €</i>	<i>- €</i>	<i>450 000,00 €</i>
Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	O43	- €	- €	- €
Résultat reporté	D002	- €	- €	- €
TOTAL		1 300 000,00 €	- €	1 300 000,00 €

Recettes de fonctionnement	Chapitre	I - BP 2024	II- Restes à réaliser 2023	Total I+II
Atténuation de charges (remboursements sécu, salaires)	O13	- €	- €	- €
Ventes de produits (eau, abonnement, branchements)	70	1 105 000,00 €	- €	1 105 000,00 €
Impôts et taxes	73	- €	- €	- €
Subventions d'exploitation (AEAG)	74	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
Autres produits de gestion courante (pénalités non raccordement)	75	4 387,00 €	- €	4 387,00 €
Produits financiers	76	- €	- €	- €
Produits exceptionnels (trops perçus)	77	- €	- €	- €
Reprises provisions semi-budgétaires	78	18 613,00 €	- €	18 613,00 €
<i>Opération d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>O42</i>	<i>170 000,00 €</i>	<i>- €</i>	<i>170 000,00 €</i>
<i>Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>	<i>O43</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>
Résultat reporté	R002	- €	- €	- €
TOTAL		1 300 000,00 €	- €	1 300 000,00 €

Dépenses d'investissement	Chapitre	I - BP 2024	II- Restes à réaliser 2023	Total I+II
Immobilisations en cours	23	200 000,00 €	- €	200 000,00 €
Immobilisations incorporelles	20	72 500,00 €	- €	72 500,00 €
Immobilisations corporelles	21	230 000,00 €	- €	230 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées (capital)	16	- €	- €	- €
Dépenses Imprévues	O20	37 500,00 €	- €	37 500,00 €
<i>Opération d'ordre et de transfert</i>	<i>O40</i>	<i>170 000,00 €</i>	<i>- €</i>	<i>170 000,00 €</i>
Opérations patrimoniales	O41	- €	- €	- €
Solde d'exécution négatif reporté	D001	- €	- €	- €
TOTAL		710 000,00 €	- €	710 000,00 €

Recettes d'investissement	Chapitre	I - BP 2024	II- Restes à réaliser 2023	Total I+II
Subventions d'investissement (AEAG, CG33....)	13	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
Emprunts et dettes assimilées	16	257 500,00 €	- €	257 500,00 €
<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	<i>O40</i>	<i>450 000,00 €</i>	<i>- €</i>	<i>450 000,00 €</i>
Opérations patrimoniales	O41	- €	- €	- €
Solde d'exécution positif reporté	R001	- €	- €	- €
TOTAL		710 000,00 €	- €	710 000,00 €

Le Comité Syndical valide à l'unanimité ce budget primitif 2024.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 19/12/2023

Le Président,
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 21/12/2023

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 18/12/2023 Délibération 2023-4-7

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt-huit novembre par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en
exercice : 16
Présents : 11
Absents : 5
Pouvoirs : 0
Votants : 11
Pour : 11
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Christian BORDAS	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	Thierry BARNAGAUD	X	
CALI - Chamadelle		X	
CALI - Coutras	Excusé	X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	Alain RAMBAUD	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	X	
CALI - Porchères	Excusé	X	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Sébastien MARCHEIX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand		X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
TOTAL	11 / 16 délégués	11/16	6/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Patrick HUCHET (maire des Eglisottes), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Yannick DE-NOU (Agent de la Régie), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie)

Eau Dronne Service 290 42 – Tarifs au 01/01/2024

Le comité syndical décide à l'unanimité de mettre en place les tarifs suivants :

- abonnement part collectivité = 23 € HT
- prix du m³ part collectivité = 0,70 € HT

POUR COPIE CONFORME
St Médard de Guizières, le 19/12/2023

Le Président,
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 21/12/2023

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 18/12/2023

Délibération 2023-4-8

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt-huit novembre par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en

exercice : 16
Présents : 11
Absents : 5
Pouvoirs : 0
Votants : 11
Pour : 11
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Christian BORDAS	x	x
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	x	x
CALI - Camps sur l'Isle	Thierry BARNAGAUD	x	
CALI - Chamadelle		x	
CALI - Coutras	Excusé	x	
CALI - Gours		x	
CALI - Le Fieu	Alain RAMBAUD	x	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	x	x
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	x	
CALI - Porchères	Excusé	x	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	x	x
CALI - St Antoine sur l'Isle	Sébastien MARCHEIX	x	x
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	x	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	x	
CALI - St Sauveur de Puynormand		x	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	x	x
TOTAL	11 / 16 délégués	11/16	6/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Patrick HUCHET (maire des Eglisottes), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Yannick DE-NOU (Agent de la Régie), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie)

Eau Dronne

Service 290 42 – Demande de subventions – Les Chagnasses commune Les Peintures

Le syndicat projette de réaliser des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable au lieu dit « Les Chagnasses » sur la commune des Peintures.

Le projet a été estimé à **400 000 € HT**.

Le Comité Syndical sollicite les aides financières :

- de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- de l'État par le biais de la DETR, DSIL ou tout autres financements possibles.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 19/12/2023

Le Président,
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 21/12/2023

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 18/12/2023

Délibération 2023-4-9

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt-huit novembre par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en
exercice : 16
Présents : 11
Absents : 5
Pouvoirs : 0
Votants : 11
Pour : 11
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Christian BORDAS	x	x
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	x	x
CALI - Camps sur l'Isle	Thierry BARNAGAUD	x	
CALI - Chamadelle		x	
CALI - Coutras	Excusé	x	
CALI - Gours		x	
CALI - Le Fieu	Alain RAMBAUD	x	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	x	x
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	x	
CALI - Porchères	Excusé	x	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	x	x
CALI - St Antoine sur l'Isle	Sébastien MARCHEIX	x	x
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	x	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	x	
CALI - St Sauveur de Puynormand		x	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	x	x
TOTAL	11 / 16 délégués	11/16	6/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Patrick HUCHET (mairie des Eglisottes), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Yannick DE-NOU (Agent de la Régie), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie)

Eau Dronne Service 290 42 – Budget Primitif 2024

Le budget suivant est proposé :

Service 290 42	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	270 000,00 €	270 000,00 €
Investissement	570 000,00 €	570 000,00 €
TOTAL	840 000,00 €	840 000,00 €

Il est procédé à la lecture des vues par chapitre du budget annexe 290 42 :

Recettes de fonctionnement	Chapitre	I-BP 2024	II- Restes à réaliser 2023	TOTAL: I+II
Vente d'eau (reversement de la part collectivité par SAUR)	70	267 500,00 €	- €	267 500,00 €
Autres produits de gestion courante	75	- €	- €	- €
Produit exceptionnel (location antenne)	77	- €	- €	- €
Opérations d'ordre	42	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
TOTAL		270 000,00 €	- €	270 000,00 €
Dépenses de fonctionnement	Chapitre	I-BP 2024	Restes à réaliser	TOTAL: I+II
Charges à caractère général (honoraires, analyses)	11	20 040,00 €	- €	20 040,00 €
Charges en personnel et frais assimilés (reversement au budget principal)	12	170 000,00 €	- €	170 000,00 €
Autres charges de gestion courante (créances éteintes et adm en non valeur)	65	7 000,00 €	- €	7 000,00 €
Charges financières (intérêts+icne)	66	21 960,00 €	- €	21 960,00 €
Charges exceptionnelles	67	- €	- €	- €
Dotations aux amortissements et provisions	68	15 000,00 €	- €	15 000,00 €
Dépenses imprévues	O22	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
Virement à la section d'investissement	23	- €	- €	- €
Opération d'ordre et de transfert	42	31 000,00 €	- €	31 000,00 €
TOTAL		270 000,00 €	- €	270 000,00 €
Recettes d'investissement	Chapitre	I-BP 2024	II- Restes à réaliser 2023	TOTAL: I+II
Subvention d'investissement (AEAG, CG33...)	13	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
Emprunts (capital)	16	519 000,00 €	- €	519 000,00 €
Immobilisations incorporelles	20	- €	- €	- €
Immobilisations en cours (études et travaux)	23	- €	- €	- €
Dotations, fonds divers et réserves	10	- €	- €	- €
Virement de la section de fonctionnement	O21	- €	- €	- €
Opération d'ordre et de transfert	40	31 000,00 €	- €	31 000,00 €
Opérations patrimoniales	41	- €	- €	- €
TOTAL		570 000,00 €	- €	570 000,00 €
Dépenses d'investissement	Chapitre	I-BP 2024	II- Restes à réaliser 2023	TOTAL: I+II
Immobilisations en cours	23	380 000,00 €	- €	380 000,00 €
Immobilisations	20	89 250,00 €	- €	89 250,00 €
Emprunts et dettes assimilées	16	63 000,00 €	- €	63 000,00 €
Dépenses imprévues	O20	35 250,00 €	- €	35 250,00 €
Repport du déficit	D001	- €	- €	- €
Opération d'ordre et de transfert	40	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
Opérations patrimoniales	41	- €	- €	- €
TOTAL		570 000,00 €	- €	570 000,00 €

Le Comité Syndical valide à l'unanimité ce budget primitif 2024.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guzières, le 19/12/2023

Le Président,
Stéphane CATALAN

La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 21/12/2023

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 18/12/2023 Délibération 2023-4-10

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt-huit novembre par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en

exercice : 16
Présents : 11
Absents : 5
Pouvoirs : 0
Votants : 11
Pour : 11
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Christian BORDAS	x	x
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	x	x
CALI - Camps sur l'Isle	Thierry BARNAGAUD	x	
CALI - Chamadelle		x	
CALI - Coutras	Excusé	x	
CALI - Gours		x	
CALI - Le Fieu	Alain RAMBAUD	x	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	x	x
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	x	
CALI - Porchères	Excusé	x	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	x	x
CALI - St Antoine sur l'Isle	Sébastien MARCHEIX	x	x
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	x	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	x	
CALI - St Sauveur de Puynormand		x	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	x	x
TOTAL	11 / 16 délégués	11/16	6/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Patrick HUCHET (maire des Eglisottes), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Yannick DE-NOU (Agent de la Régie), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie)

Assainissement Dronne Service 290 45 – Budget Primitif 2024

Le budget suivant est proposé :

Service 290 45	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	388 000,00 €	388 000,00 €
Investissement	715 000,00 €	715 000,00 €
TOTAL	1 103 000,00 €	1 103 000,00 €

Il est procédé à la lecture des vues par chapitre du budget annexe 290 45 :

Recettes de fonctionnement	Chapitre	I-BP 2024	II- Restes à réaliser 2023	Total: I+II
Vente d'eau (reversement de la part collectivité par la SAUR)	70	310 000,00 €	- €	310 000,00 €
Autres produits de gestion courante (location antenne...)	75	17 300,00 €	- €	17 300,00 €
Produit financier	76	- €	- €	- €
Produits exceptionnels	77	5 100,00 €	- €	5 100,00 €
Reprises sur amortissements et provisions	78	600,00 €	- €	600,00 €
Opérations d'ordre	42	55 000,00 €	- €	55 000,00 €
TOTAL		388 000,00 €	- €	388 000,00 €
Dépenses de fonctionnement	Chapitre	I-BP 2024	II- Restes à réaliser 2023	Total: I+II
Charges à caractère général (taxes foncières, honoraires...)	11	14 400,00 €	- €	14 400,00 €
Charges en personnel et frais assimilés (reversement au budget principal)	12	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
Autres charge de gestion courante (créances éteintes et admissions en non)	65	- €	- €	- €
Charges financières (intérêts+icne)	66	30 600,00 €	- €	30 600,00 €
Charges exceptionnelles (titres annulés sur exercices antérieurs)	67	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	68	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
Dépenses imprévues	O22	7 000,00 €	- €	7 000,00 €
Opération d'ordre et de transfert	42	80 000,00 €	- €	80 000,00 €
Virement à la section d'investissement	O23	200 000,00 €	- €	200 000,00 €
TOTAL		388 000,00 €	- €	388 000,00 €
Recettes d'investissement	Chapitre	I-BP 2024	II- Restes à réaliser 2023	Total: I+II
Subvention d'investissement (AEAG, CG33...)	13	255 000,00 €	- €	255 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées	16	180 000,00 €	- €	180 000,00 €
Autres immobilisations financières	27	- €	- €	- €
Dotation, fonds divers et réserves	106	- €	- €	- €
Opération d'ordre et de transfert	40	80 000,00 €	- €	80 000,00 €
Opérations patrimoniales	41	- €	- €	- €
Excédent de la section d'investissement	ROO1	- €	- €	- €
Virement de la section d'exploitation	O21	200 000,00 €	- €	200 000,00 €
TOTAL		715 000,00 €	- €	715 000,00 €
Dépenses d'investissement	Chapitre	I-BP 2024	II- Restes à réaliser 2023	Total: I+II
Immobilisations incorporelles (études)	20	247 500,00 €	- €	247 500,00 €
Immobilisations corporelles (travaux)	21	- €	- €	- €
Immobilisations en cours	23	255 000,00 €	- €	255 000,00 €
Emprunts (capital)	16	120 000,00 €	- €	120 000,00 €
Dépenses imprévues	O20	37 500,00 €	- €	37 500,00 €
Opération d'ordre et de transfert	40	55 000,00 €	- €	55 000,00 €
Opérations patrimoniales	41	- €	- €	- €
TOTAL		715 000,00 €	- €	715 000,00 €

Le Comité Syndical valide à l'unanimité ce budget primitif 2024.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 19/12/2023

Le Président,
Stéphane CATALAN

La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 21/12/2023